VIGIE - AVRIL 2020



Conventions Collectives de Travail sectorielles ou intersectorielles Enregistrements et corrections

Conventions Collectives de Travail sectorielles

318.01 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMI-LIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

<u>CCT du 23 septembre 2019</u> fixant les conditions de paiement d'une prime de fin d'année au personnel ouvrier (sauf aides familiales et gardes à domicile sous statut ouvrier).

Champ d'application : La présente Convention Collective de Travail s'applique aux travailleurs et aux employeurs des services qui ressortissent à la sous-commission paritaire pour les services d'aides familiales et aides seniors et subventionnés par la Région wallonne. On entend par « travailleurs », les ouvriers et ouvrières, hommes et femmes, à l'exclusion des aides familiaux et des gardes à domicile.

Date de signature : 23/09/2019 Date de dépôt : 08/10/2019

Date d'enregistrement : 11/02/2020

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 11/03/2020

Force obligatoire demandée : Oui

<u>CCT du 11 décembre</u> 2019 abrogeant la CCT du 11 octobre 2013 fixant les conditions de paiement d'une prime de fin d'année aux aides familiales et au personnel ouvrier.

Champ d'application : La présente Convention Collective de Travail s'applique aux travailleurs et aux employeurs des services qui ressortissent à la sous-commission paritaire pour les services d'aides familiales et aides seniors et subventionnés par la Région wallonne. On entend par « travailleurs », les aides familiales et aides seniors, hommes et femmes, et les ouvriers et ouvrières à l'exclusion des travailleurs « Titres-services ». Date de signature : **11/12/2019**Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement: 11/02/2020

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 11/03/2020

Force obligatoire demandée : Oui

<u>CCT du 5 février 2020</u> instituant un fonds de sécurité d'existence et fixation de ses statuts pour les services subventionnés par la Région Wallonne, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

Champ d'application : La présente Convention Collective de Travail s'applique aux employeurs du secteur des aides familiales et seniors, ressortissant à la sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors subventionnés par la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

Date de signature : 05/02/2020 Date de dépôt : 03/03/2020

Date d'enregistrement : 19/03/2020 Force obligatoire demandée : Oui

Conventions Collectives de Travail intersectorielles

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

<u>CCT n°147</u> du 18 mars 2020 établissant un régime de suspension totale de l'exécution du contrat de travail et/ou un régime de travail à temps partiel en cas de manque de travail résultant de causes économiques pour les employés en raison de la crise du coronavirus.

Champ d'application : La présente convention collective de travail s'applique aux travailleurs occupés sous un contrat de travail d'employé ainsi qu'à leurs employeurs.

Remarque : La présente convention est une convention collective de travail supplétive.

Date de signature : 18/03/2020 Fin de validité : 30/06/2020 Date de dépôt : 19/03/2020

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 30/03/2020

Force obligatoire demandée : **Oui**Date de l'arrêté royal : **25/03/2020**Date du Moniteur belge : **10/04/2020**

Avis du CNT

Avis n° 2159 sur le chômage temporaire dans le cadre de la crise du coronavirus

Avis n° 2160 sur la suspension temporaire de la procédure des élections sociales 2020

<u>Avis n° 2161</u> sur la crise du coronavirus et la prolongation de la durée de validité des titresrepas, des éco-chèques, des chèques cadeaux et des chèques sport/culture

Actualités au niveau fédéral

Législation

<u>Arrêté Royal</u> du 15 mars 2020 relative au plafond salarial congé-éducation pour l'année scolaire 2019-2020

Actualités au niveau des entités fédérées

Parlement de Wallonie

Avis du CESE Wallonie

<u>Avis n° 1439</u> du 25 mars 2020 relatif à l'avant-projet de décret modifiant l'art. 283 du CWASS concernant les services et structures s'adressant aux personnes handicapées

La CODEF continue de vous transmettre les dernières actualités relatives à la gestion de la crise liée au coronavirus COVID-19 sur son <u>site internet</u>.